

LES MODALITES D'INSCRIPTION BAFD

Vous pouvez vous inscrire au B.A.F.D. si vous avez 21 ans le premier jour du stage. Vous avez 18 mois pour commencer votre premier stage pratique et 4 ans pour terminer votre B.A.F.D. Passé ce délai, il vous faudra une dérogation de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports pour votre inscription au stage de perfectionnement B.A.F.D.

Avant de vous inscrire en stage, vous devez au préalable effectuer une inscription administrative sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

Même si vous vous êtes déjà inscrit-e pour le BAFA, vous devez vous ré-inscrire pour obtenir un nouveau numéro.

Pièces À FOURNIR aux CEMEA pour votre dossier d'inscription

QUEL QUE SOIT LE STAGE

- ❑ **Votre fiche d'inscription** avec votre adresse permanente et non celle de vos études.
- ❑ **1 photo d'identité** récente à coller sur la fiche d'inscription.
- ❑ **3 timbres** au tarif en vigueur (actuellement 0,61 €).
- ❑ **Le règlement du stage ou un acompte minimum de 150 €** par chèque, par chèques vacances ou en espèces
OU une attestation de prise en charge par l'employeur si cela est le cas
- ❑ **Votre n° d'inscription Jeunesse et Sport** (différent de celui du BAFA) à reporter sur la fiche d'inscription.

Stage de base B.A.F.D :

- ❑ **1 photocopie de votre B.A.F.A. ou de votre dérogation.**

Stage de perfectionnement B.A.F.D :

- ❑ **1 photocopie recto verso de votre/vos certificat(s) de stage(s) pratique(s)** BAFD validé(s) par la D.D.C.S (Direction Départementale) ou DRJSCS (Direction régionale) de votre lieu de stage.

Annulation

Les CEMEA Alsace peuvent être amenés à annuler une session si les conditions d'effectifs, d'installations ou d'encadrement ne permettent pas d'assurer la qualité de la formation. Les stagiaires seront prévenus dès notre décision d'annulation de stage.

En cas de défection

Merci de nous prévenir le plus tôt possible.

Afin de couvrir les frais de dossier, des frais de défection seront retenus :

- 45 € si l'on prévient plus de 5 jours avant le stage.
- 150 € si l'on prévient moins de 5 jours avant le stage.
- 50 % sur le coût du stage si l'on ne prévient pas de son absence en stage.
- En cas de départ au cours du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de demande de report d'une inscription sur une autre session, nous n'effectuerons pas de retenue.

Assurance

Une assurance a été prise par les CEMEA Alsace auprès de la MAIF pour l'ensemble des participants au stage.

Convocation

Elle vous sera envoyée 15 jours avant le stage et vous précisera le lieu, les moyens d'accès, les horaires, le matériel à emporter ainsi que la liste des autres stagiaires pour un éventuel co-voiturage.

Transport

Le rendez-vous est fixé sur le lieu du stage. Le voyage aller et retour est toujours à la charge du stagiaire. Une liste des participants et un plan d'accès au lieu de stage sont joints à la convocation pour permettre d'éventuels regroupements.